



SECTION  
DES  
PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

## Comité Technique Local du 11 octobre 2016

### Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64

*Monsieur le Président,*

*Dans les documents remis aux représentants du personnel avant le Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2016, le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) présente plusieurs tableaux dont celui du plafond des emplois autorisés en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) pour 2017.*

*Au programme 156 (Gestion des Finances Publiques), l'évolution des ETPT est affichée pour – 1815.*

*Ce chiffre est corrigé par le recrutement d'apprentis en 2016 et 2017 (+199 ETPT) et par les transferts d'emplois, dont les services facturiers et la fermeture des trésoreries auprès des ambassades de France, pour +12 ETPT.*

*Au final, l'Administration annonce de son côté la suppression de **1630 ETP**, chiffre bien évidemment plus valorisant pour le Directeur Général, mais qui ne recouvre pas les mêmes données.*

*Pour FO-DGFIP, le recrutement d'apprentis n'est pas le recrutement d'agents des Finances Publiques et nous considérons tout naturellement que ce sont bien 1815 ETPT (hors transferts) qui seront supprimés en 2017 à la DGFIP.*

*Ces nouvelles suppressions d'emplois auront de nouveaux effets négatifs sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des personnels.*

*Ces nouvelles suppressions d'emplois ne seront évidemment pas les dernières, qu'il y ait un rétablissement ou pas de la trajectoire des Finances Publiques.*

*Plusieurs points de l'ordre du jour de ce CTL (modifications des horaires d'ouverture de plusieurs Trésoreries, création d'une cellule commune aux SIE d'Orthez et d'Oloron, accueil personnalisé sur rendez-vous) ne sont que la conséquence de ces suppressions d'emplois.*

*Tout comme la baisse du budget départemental a pour conséquence, entre autres, la rationalisation de l'envoi du courrier. Sur ce sujet, force est de constater que la direction locale ne manque pas d'imagination !*

*Mais nous y reviendrons dans les questions diverses.*

*Pour terminer, Monsieur le Président, nous tenons à vous alerter, plus que jamais, sur la situation dans les postes et services.*

*Depuis quelques semaines, la section départementale FO-DGFIP 64 a entamé une nouvelle vague de visites de postes. L'état des lieux est plus que préoccupant, il est alarmant !*

Suite page 2

## Suite de la page 1

*Beaucoup de collègues souffrent, certains en silence, d'autres pas ! Plusieurs collègues (des chefs de postes notamment) sont épuisés, proches de la rupture, voire du burn-out ! Vous leur demandez de protéger leurs agents, mais qui les protège, eux ?*

*Monsieur le Président, plusieurs agents et chefs de postes en milieu rural en sont venus à demander le regroupement de leur poste avec une autre Trésorerie, tellement ils n'en peuvent plus, faute d'effectifs suffisants !*

*C'est ce qu'ils nous disent, tout comme ils nous disent être dans l'attente des décisions que vous prendrez en matière de "rationalisation" du réseau départemental.*

*Alors, vous comprendrez qu'"au CTL d'aujourd'hui, sur ce sujet des restructurations, nous ne pourrions nous contenter de la réponse laconique qui nous est faite à la page 3 du document sur le point d'étape sur la mise en oeuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à savoir :*

*"Les travaux sur le réseau départemental seront présentés en CTL le moment venu".*

En réponse aux déclarations liminaires (et notamment celle des élus FO-DGFIP 64), le Président nous a précisé que le département connaîtra 14 suppressions d'emplois en 2017 (rappelons que 28 emplois sont vacants à ce jour) ainsi réparties : - 10 C, - 2 B, - 1 A, - 1 AFIP.

M. NESA pense que l'on s'oriente désormais vers une Direction Régionale très forte et des Directions Départementales « vidées de leur substance ». C'est la raison pour laquelle il a candidaté pour le centre de contact. A cette occasion, l'Administration Centrale se rendra sur le site de Monpezat ce 24 octobre 2016.

En ce qui concerne la « rationalisation » du réseau, le Président est désormais convaincu que le processus de suppressions d'emplois ne s'arrêtera pas, et il a donc demandé à son équipe de lui présenter un plan de restructurations. Cependant, il craint de ne pas avoir l'autorisation ministérielle d'ouvrir les diverses procédures de concertation en cette période préélectorale. De fait, les regroupements envisagés (principalement de Trésoreries rurales) ne pourraient être envisagés qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

S'agissant du prélèvement à la source, M. NESA dit n'avoir aucun doute sur l'issue du vote. En revanche, il opère un distinguo entre vote et application. Toutefois, dans « l'exercice emplois », il fera comme si la réforme était applicable.

## **1 / Modifications des horaires d'ouverture des Trésoreries de Bayonne CH, Pau CH, Lescar, Pontacq et Tardets (pour avis et vote) :**

Au préalable, le Président nous a annoncé qu'il retirait de l'ordre du jour le projet de Lescar, le nombre d'heures d'ouverture proposé (13h30) étant en dessous de la norme minimale imposée par la Direction Générale.

Vos élus FO-DGFIP 64 lui ont demandé de se rapprocher des agents pour leur expliquer sa décision et leur demander de proposer d'autres horaires d'ouverture.

En ce qui concerne les demandes des autres postes, excepté pour Bayonne CH, les élus FO-DGFIP 64 ont voté CONTRE, le nombre d'heures d'ouverture étant en deçà de 30 heures hebdomadaires.

En effet, même si nous comprenons la demande de nos collègues, nous ne pouvons cautionner l'abandon du service public, notamment en milieu rural.

## **2 / Assignation des établissements publics de coopération intercommunale (pour information) :**

Au sujet de l'assignation des EPCI, M. POULAIN nous a précisé qu'il n'y avait pas de choix à effectuer. Le poste retenu est « calqué » sur le siège de l'intercommunalité avec deux bémols ; pour Morlaàs le choix n'est pas définitif, quant à la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, pour le moment, le siège est à Salies.

Le travail effectué par la DDFIP est avant tout un recensement des tâches (mandats + titres+ identification des budgets concernés) qui, par la suite, induira le transfert des emplois. Le souci qui a guidé la Direction était de ne pas accabler de demandes supplémentaires les chefs de poste. M. POULAIN nous a fait part de la difficulté de cet exercice, car tous les paramètres ne sont pas encore connus.

En effet, si certaines compétences sont obligatoirement transférées, la gestion de certains syndicats pourrait être confiée à d'autres trésoreries que le poste « cible » et ce, après décision des instances politiques.

La Direction va faire parvenir aux Trésoreries « sources » ces données pour validation.

Par ailleurs, des comités de pilotage sur Pau et Bayonne sont mis en place afin de « mutualiser » les questions.

Le Président nous a précisé que l'EDR opérera dans les Trésoreries « sources » jusque fin décembre 2016, et ce, dans la stricte application de la Charte EDR. En revanche, une interrogation subsiste du 01/01/17 au 01/09/2017.

Le Président ne s'interdit pas de pallier le manque d'effectifs au mouvement complémentaire de mars.

Pour terminer, M. NESA a indiqué être conscient des inquiétudes suscitées (notamment pour la mise en place de l'EPCI Pays Basque) et nous a assuré connaître parfaitement l'état des postes.

## **3 / Création d'une cellule commune aux SIE d'Orthez et Oloron, en charge de la gestion des locaux professionnels et du traitement des AVISIR (pour information) :**

Au sujet de l'expérimentation concernant les SIE d'Orthez et d'Oloron (travail à distance), « en fait ce n'est pas une expérimentation » selon le Président, ce ne serait que la prise en compte d'une situation individuelle. M. NESA a ajouté que « cette cellule disparaîtra lorsque l'agent obtiendra satisfaction lors de sa demande de mutation ». Il n'a pas pour autant dissipé nos inquiétudes sur le maintien des SIE d'Oloron et Orthez (cf notre dernier compte rendu CHS-CT). En effet, à terme, il souhaite préserver seulement 2 SIE sur le département, l'un sur Pau, l'autre sur Bayonne.

Vos représentants FO-DGFIP 64 ont fait remarquer au Président que l'agent aurait pu, dans ce cas, obtenir satisfaction sur Bayonne (son premier choix) et effectuer ses missions pour le compte du SIE d'Oloron.

L'administration nous a répondu qu'il était inutile d'ajouter de la complexité, les SIE d'Anglet et Bayonne devant par ailleurs fusionner...

Vos représentants FO-DGFIP 64 ont soulevé le problème des RAN d'Oloron et d'Orthez où, pour des problèmes de « coupure » en matière de mutations, les arrivées sont inexistantes.

## **4 / Généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal (pour information) :**

La généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal a été décidée au plan national.

Il a donc été décidé d'implanter dans chaque DIRCOFI un pôle de programmation spécialisé en matière d'analyse risque.

En ce qui concerne les DIRCOFI, elles montent en puissance selon la Direction.

Fin octobre auront lieu des réunions BCR / DIRCOFI. Le pôle interrégional pratiquera des requêtes, ce qui n'empêchera pas les PCE de procéder aux leurs. Double emploi ? Réponse de la Direction : tous les PCE ne sont pas au même niveau.

## **5 / Présentation de CLIC'ESI (pour information) :**

Pour la mise en place de CLIC'ESI, it's not CLIC EASY...

Depuis le 01/09/2016, le département dispose de deux référents, à savoir Messieurs FALOISE et TUAL. Ces derniers passeront dans les différents services aux fins d'explications et de recensement des difficultés. Cette application est destinée, selon la Direction, à générer à terme des économies d'affranchissement. CLIC'ESI + permettra de procéder à du publipostage sur des gros volumes à partir de fichiers PDF. Comptez cependant une semaine entre le clic et l'envoi du courrier.

## **6 / Présentation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (pour information) :**

Le dernier point de l'ordre du jour était la présentation de l'accueil personnalisé ou « *comment éloigner un peu plus l'usager de nos guichets* ». En effet, celui-ci va désormais devoir se rendre sur [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr) afin de prendre un rendez-vous. Les agents vont réceptionner sa demande et le contacter téléphoniquement. Pour la Direction, dans bien des cas, il apparaît que le contribuable n'a pas à se déplacer. Nous avons fait remarquer qu'il n'était point besoin de se rendre sur le site alors qu'un appel téléphonique direct pouvait solutionner le problème.

La Direction nous a précisé que beaucoup d'appels n'aboutissaient pas (pour cause, puisque les postes ferment de plus en plus !).

Le Président nous a précisé que ces rendez-vous ne seraient pas une occasion pour fermer davantage (dont acte).

Les SIP-SIE de Biarritz et Oloron préfigureront début 2017.

## **7 / Questions diverses :**

### **▶ Mouvement spécifique sur postes :**

Vos représentants FO-DGFIP 64 ont regretté que la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques n'ait pas présenté de demande dans le cadre du mouvement spécifique, alors que notre département connaît 28 emplois vacants. Le Président a reconnu ce « manquement » et procédera autrement pour 2017.

### **▶ Affranchissement :**

Les élus FO-DGFIP 64 sont intervenus sur la note relative à l'affranchissement, en déplorant que des envois antérieurs à sa mise en application aient fait l'objet d'un renvoi aux postes, générant ainsi une charge de travail supplémentaire pour ces derniers. De plus, ils se sont interrogés sur les coûts d'impression et d'ajout de la feuille A4 « normée » pour l'adresse et nécessaire à l'affranchissement au tarif économique.

### **▶ Budget :**

Il manque d'ores et déjà 500 000 € pour boucler 2016 !

La Direction nous a indiqué vouloir économiser sur tout.

Le non envoi des sacs le mercredi générerait 4 000 € d'économie d'ici la fin de l'année.

GEODIS va remplacer TNT pour l'envoi de colis. Un test sera effectué par la Trésorerie d'Hasparren.

### **Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :**

Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Jean BERNET (Trésorerie Oloron - expert)